



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745, Boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
(819) 375-4788

Édifice du Boisé-des-Pins
125, rue St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
(819) 693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet
de Trois-Rivières
tenue le mardi 10 octobre 2023, à 18 h 30
à l'édifice St-Sacrement

VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le directeur déclare la séance ouverte.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

étaient présents :
Émilie Lefrançois, parent
Ingrid Garceau, parent
Marlène Richer, parent
Marilou Lavallée-Benny, parent
Daniel Dupont, parent
Geneviève Vachon, enseignante
Anne Ayotte, orthopédagogue
Kim Brunelle, responsable service de garde
Luc Francoeur, directeur
Élizabeth Chiasson, directrice adjointe

étaient absents :
Jean-François Croteau, enseignant
Kim Lévesque, enseignante

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous et présente les nouveaux membres.

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Madame Kim Pronovost, secrétaire d'école, est proposée par monsieur Luc Francoeur. Elle accepte et est nommée secrétaire de réunion.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance régulière du 10 octobre 2023 avec les modifications suivantes :

- au point 7-h) ajout du sujet Code de vie
- au point 8-f) reporter le point à la prochaine séance
- au point 8-g) changer l'objet « approbation » pour « information »

067-CÉ
23/24-823

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
5 min.	2	Nomination d'un secrétaire de réunion	Nomination
	3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
3 min.	4	Lecture et adoption du procès-verbal du 13 juin 2023	Adoption
	5	Question de l'assemblée	Information
	6	Correspondance de la présidence	Information
30 min.	7	Organisation du conseil d'établissement a) Élections d'un président(e) et d'un substitut b) Nomination d'un membre de la communauté c) Règles de régie interne (art.67) d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil e) Calendrier des réunions f) Budget de fonctionnement du conseil (500 \$) g) Demande de dérogation pour le bulletin valide jusqu'à l'année 2026 h) Code de vie	Nomination Nomination Approbation Information Information Adoption Adoption Adoption
15 min.	8	Informations du directeur a) Suivi au vécu de l'école b) Plan de lutte contre l'intimidation c) Résultat de l'exercice financier 22-23 d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite et choix budgétaire 23-24 e) Rapport annuel f) Sorties scolaires 2023-2024 (reporté) g) Nouveau projet éducatif h) Protocole de contention physique	Information Adoption Approbation Adoption Approbation Approbation Information Adoption
5 min.	9	Information du représentant du comité de parents	Information
	10	Rapport du représentant au comité EHDA	Information
20 min.	11	Activités/projets/levée de fonds a) Planification Cosp b) Planification de contenu obligatoire à la sexualité	Approbation Information
5 min.	12	Service de garde a) Mise à jour de la situation	Adoption
5 min.	13	Affaires nouvelles a) b)	Information Information
1 min	14	Levée de l'assemblée	Adoption

4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance

ordinaire du 13 juin 2023, plus de 4 jours avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Lefrançois, il est résolu à l'unanimité :
D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2022.

5. **QUESTION DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune personne

6. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

7. **ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Anne Ayotte propose l'ouverture de la mise en candidature pour **l'élection d'un président(e) et d'un substitut**.

a) Élection d'un président(e) et d'un substitut

Présidence : Madame Émilie Lefrançois se propose. Elle est nommée comme présidente.

Substitut : Madame Marilou Lavallée-Benny se propose. Elle est nommée comme substitut.

b) Nomination d'un membre de la communauté

Aucune

Madame Geneviève propose la fin de la mise en candidature.

c) Règles de régie interne (art.67)

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction ;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT le document proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de régie interne

d) Déclaration d'intérêt des membres du conseil

M. Luc Francoeur présente le document à signer si nécessaire afin de se retirer d'un vote sur un projet qui placerait un membre en conflit d'intérêts.

e) Calendrier des réunions (2 édifices)

10 octobre 18h30 – St-Sac

20 novembre 18h30 – Boisé

12 février 18h30 – St-Sac

25 mars 18h30 – Boisé

067-CÉ
23/24-825

13 mai 18h30 – St-Sac
18 juin 18h30 – Boisé

f) Budget de fonctionnement du conseil

067-CÉ
23/24-826

Le budget de fonctionnement dont dispose le conseil d'établissement est de 500,00 \$ et il est disponible pour rembourser les frais de gardiennage, de déplacement ou de repas des membres ainsi que pour des formations pour les membres du CE.

CONSIDÉRANT que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce montant est inscrite dans les règles de Régie interne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le budget de fonctionnement du conseil pour l'année 2023-2024 tel que proposé.

g) Demande de dérogation du bulletin

Monsieur Luc Francoeur explique qu'il a fait une demande au centre de services scolaire pour une dérogation pour les 3 années à suivre.

067-CÉ
23/24-827

CONSIDÉRANT que le programme alternatif définit la mission, l'activité pédagogique et les modes d'évaluation des apprentissages de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT que l'école alternative Freinet de Trois-Rivières préconise des modalités de communication des résultats des apprentissages qui collent au programme alternatif;

CONSIDÉRANT que les démarches établies étaient dans le même sens que celles effectuées par la mobilisation des membres du réseau des écoles publiques alternatives au Québec dans le but de demander une dérogation à l'application du bulletin chiffré et de la moyenne de groupe;

CONSIDÉRANT que les parents des élèves sont étroitement associés à la réalisation du programme alternatif, ainsi qu'aux communications avec les enseignants et l'équipe-école;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les parents dans leur choix d'une pédagogie alternative de qualité pour l'éducation de leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

De demander à la direction des services éducatifs du Centre de services scolaire de renouveler pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 la demande de dérogation de l'école alternative Freinet de Trois-Rivières au bulletin chiffré, selon les mêmes modalités que celles appliquées en 2020-2021.

D'ADOPTER, la demande de dérogation au bulletin chiffré tel que proposé.

h) Code de vie

067-CÉ
23/24-828

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

D'APPROUVER le code de vie tel que proposé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Kim Brunelle, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le code de vie tel que proposé.

8. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR**

a) Suivi au vécu de l'école

Monsieur Luc Francoeur explique que depuis le début de l'année nous avons distribué des serviettes humides désinfectantes pour chaque classe pour qu'ainsi se poursuive la désinfection quotidiennement auprès des enfants et de l'ameublement. Nous tenons à tout mettre en œuvre pour ne pas que les microbes se propagent.

Point de vue effectifs scolaires nous n'avons aucun problème à ce niveau, tous nos postes d'enseignants sont comblés mis à part au service de garde. Le service de garde doit relever un immense défi à ce niveau. Les ratios pour les groupes sont régulièrement doublés versus les éducatrices responsables en service.

b) Plan de lutte contre l'intimidation

Madame Élisabeth Chiasson, directrice adjointe, présente le plan de lutte contre l'intimidation. Elle mentionne entre autre l'ajout de la violence à caractère sexuel au niveau des définitions.

Elle nous parle également du nouveau processus de plaintes. Il y aura un protocole à suivre et à partir de cette année, les plaintes devront aussi passer par le protecteur national au final si nécessaire.

067-CÉ
23/24-829

CONSIDÉRANT nos activités multi niveaux et multi groupes;

CONSIDÉRANT notre pédagogie particulière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation.

c) Résultat de l'exercice financier 22-23

Monsieur Luc Francoeur informe le conseil du résultat de l'exercice financier 22-23 qui s'est terminé avec un surplus 43 965 \$. Là-dessus il en revient 3000 \$ à l'école et la différence se retrouvera à la CSS.

067-CÉ
23/43-830

CONSIDÉRANT que le montant alloué provient du Centre de services scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ingrid Garceau, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, le résultat de l'exercice financier pour l'année 2022-2023 tel que proposé.

d) Plan d'attribution des mesures d'aide à la réussite

Monsieur Luc Francoeur présente les mesures financières attribuées pour l'année 23-24 et leur répartition.

CONSIDÉRANT que le plan d'attribution des mesures a été mis en place par l'équipe-école;

CONSIDÉRANT que les mesures sont attribuées aux élèves selon les règles du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, la répartition des mesures d'aide à la réussite tel que proposé.

e) Rapport annuel 22-23

CONSIDÉRANT que le rapport annuel a été résumé et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété avec la participation du président du CE;

CONSIDÉRANT que celui-ci est le résumé des activités, des comités et de la vie à l'intérieur de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marilou Lavallée-Benny, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le rapport annuel 22-23 tel que proposé.

f) Sorties scolaires 23-24

Les sorties seront reportées au prochain conseil d'établissement.

g) Nouveau projet éducatif

Monsieur Luc informe que le projet éducatif sera présenté finalement en novembre puisqu'il doit avant tout être présenté au centre de services scolaire. Il y a eu une belle coopération de l'équipe-école.

h) Protocole de contention physique

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école »;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence:

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;

067-CÉ
23/24-831

067-CÉ
23/24-832

- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise et d'urgence;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

9. **INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Daniel Dupont, représentant, mentionne qu'il n'était pas à la rencontre mais qu'il est au courant que notre établissement est encore dans les plans de réfection pour le gymnase et a été envoyé au Ministère encore cette année.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 octobre.

10. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDAA**

Pas de représentant

11. **a) Planification COSP**

CONSIDÉRANT la demande de la direction de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la planification globale des COSP tel que présenté.

b) Planification de contenu obligatoire à la sexualité

Monsieur Luc explique que le contenu aurait dû être intégré dans la planification des COSP et que ça ne reviendra pas l'an prochain.

12. **SERVICE DE GARDE**

Madame Kim Brunelle informe qu'elle commence à être à bout de ressources pour trouver des éducatrices sur l'heure du midi dû à un désintéressement étant donné le manque d'heures, les troubles de comportements qui s'ajoutent, ce qui cause un cercle vicieux. Moins d'effectifs, plus de mauvais comportements à récupérer.

Elle songe à inclure les grands qui pourraient présenter des ateliers pour les petits.

Suggestion de mettre dans les boîtes aux lettres du quartier des mémos informant du besoin de personnel pour les gens qui seraient intéressés.

13. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

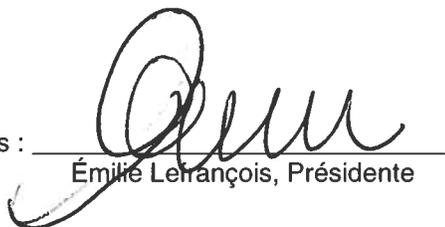
067-CÉ
23/24-833

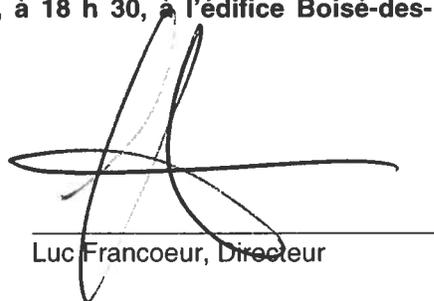
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 45, madame Kim Brunelle propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre le **20 novembre 2023, à 18 h 30, à l'édifice Boisé-des-Pins**. Elle sera finalement reportée au 12 décembre 2023.

Signatures :


Émilie LeFrançois, Présidente


Luc Francoeur, Directeur